



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du mardi 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à salle polyvalente communale, sous la Présidence de Mme Chantal BELLACHE, le maire

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Marina GALLAY, M. Lucien LE COZE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Fanny DA MOTA, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA a donné procuration à Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES a donné procuration à madame Chantal BELLACHE

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ 2023

Délibération N° 2023_016
Membres
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11 dont 2 p
Contre : 0
Abstention : 0
<u>Date de la convocation</u>
27/03/2023

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
077-217700731-20230404-DE_016_2023-DE

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code Général des Impôts et son article 1639 A ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de maintenir pour 2023,

→ Les taux suivants pour l'année 2023

TAXES	TAUX VOTÉS
Taxe foncière sur le foncier Bâti (TFB)	43,87 %
Taxe foncière sur le foncier non Bâti (TFNB)	58,69 %
Taxe d'habitation (TH) *	

Ci-joint l'état du 1259

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le comptable Publique du SGC Provins

Fait et délibéré à Chalautre la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 4 avril 2023


Chantal BELLACHE

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 077-217700731-20230404-DE_016_2023-DE